

13



L-J HEXAFORM

Saint-Michel de Castelnau (33)

DOSSIER DE MISE EN SECURITE

Affaire : 2012-01-11

Rapport : ICPE 2013/10/25 - 015

Octobre 2013

SOMMAIRE

PRESENTATION DU SITE	4
1. Localisation :	4
1.1 Situation géographique	4
1.2 Situation cadastrale	4
2. Historique du site :	5
3. Contexte administratif :	5
4. Description de l'établissement :	6
4.1 Plan du site	7
4.2 Les bâtiments	7
4.3 Les superstructures	8
5. Description de l'environnement du site :	9
5.1 Les riverains	9
5.2 Milieu naturel : Le Ciron	9
6. Devenir du site :	9
MISE EN SECURITE DU SITE	10
1. Mesures d'urgence prises :	10
1.1 Signalisation des dangers et limitation des accès au site	10
1.2 Mise en sécurité des installations électriques	11
1.3 Enlèvement des sources radioactives	11
2. Produits dangereux et déchets :	12
2.1 Mise en sécurité des cuves :	12
2.2 Déchets industriels spéciaux :	12
2.3 Déchets industriels banals :	13
3. Dépollution de la lagune de stockage:	13
4. Vidange de la station d'épuration :	14
4.1 Rappel des actions engagées par le dernier exploitant :	14
4.2 Mise en sécurité de la station en 2013 :	14
5. Surveillance de l'impact de l'installation sur l'environnement :	15
CONCLUSION PROVISOIRE	17
ANNEXES	18

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figures :

Figure 1 : Localisation du site -source Géoportail.....	4
Figure 2 : Plan du site HEXAFORM.....	7
Figure 3 : Local transformateur le 26.6.2013.....	8
Figure 4 : Signalétique sur la STEP Figure 5 : Signalétique sur le chemin d'accès.....	10
Figure 6 : Signalétique sur bâtiment 12	10
Figure 7 : Dépose des sources radioactives.....	11
Figure 8 : Enlèvement de transicuves de déchets.....	12
Figure 9 : Lagune au 21 mars 2012.....	13
Figure 10 : Lagune vidée le 10 octobre 2012.....	13
Figure 11 : Fosse située à l'arrière du bâtiment.....	15
Figure 12 : Prélèvement d'échantillons de sol dans la fosse le 21.03.12	15

Tableaux :

Tableau 1 : Etat des bâtiments - octobre 2013.....	7
Tableau 2 : Superstructures au 25 octobre 2013.....	8
Tableau 3 : Résultats des analyses de sol dans la fosse ayant reçu des eaux de rinçage	16

PRESENTATION DU SITE

1. Localisation :

1.1 Situation géographique

COMMUNE : Saint Michel de Castelnau

DÉPARTEMENT : Gironde (33)

DÉSIGNATION USUELLE DU SITE : Papeteries du Ciron

ADRESSE : Lac de Castelnau
33840 Saint Michel de Castelnau

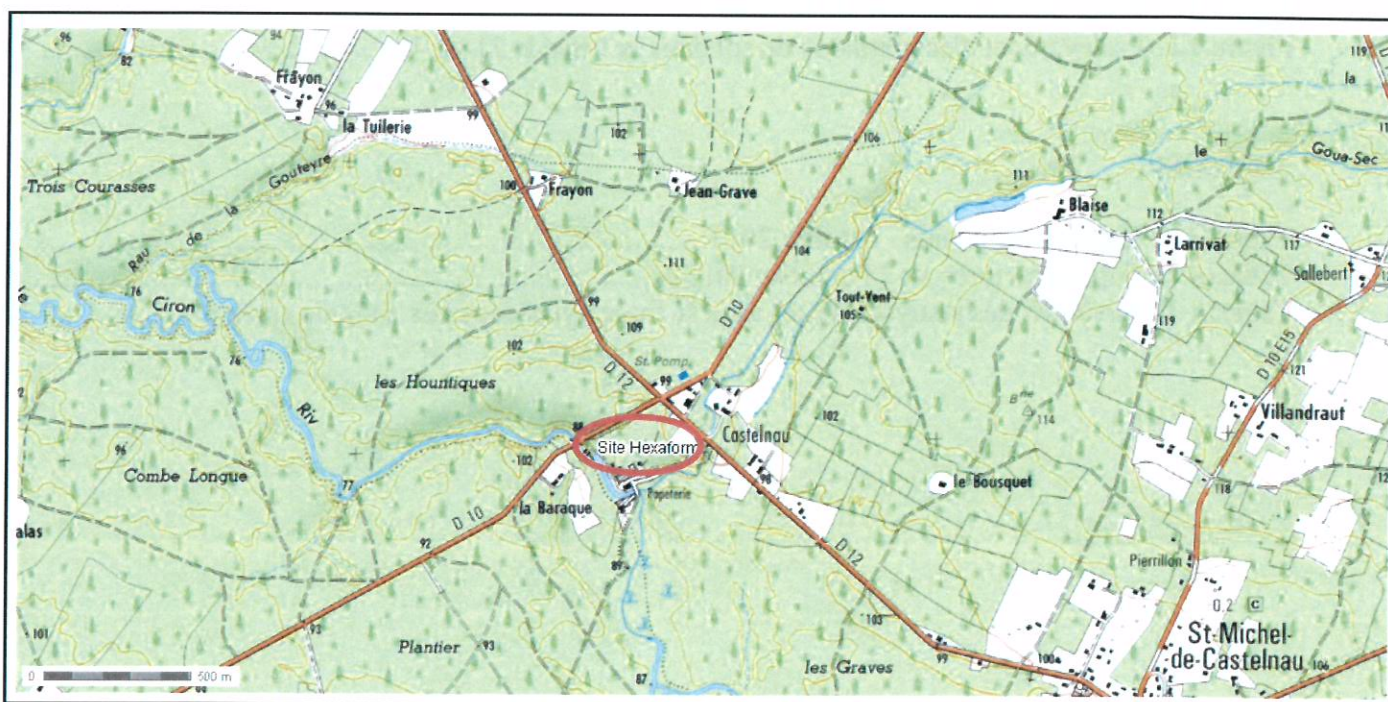


Figure 1 : Localisation du site -source Géoportail

Le site se trouve à environ 2 km au Nord-Ouest de Saint Michel de Castelnau.

1.2 Situation cadastrale

La société HEXAFORM est propriétaire d'une superficie d'environ 30 ha répartie sur plusieurs parcelles figurant d'une part aux sections B et C du cadastre de la commune de Saint Michel de Castelnau (33840) et d'autre part à la section C du cadastre de la commune de Giscos (33840).

Les bâtiments de production et les bureaux sont localisés sur la commune de Saint Michel de Castelnau au droit des parcelles n°10, 11, 12, 14, 15 et 16 section C, lieu-dit La Papeterie. Ces parcelles représentent une surface de 7 ha environ.

2. Historique du site :

Un arrêté préfectoral du 15 octobre 1859 confirme sur le site l'existence d'une papeterie appartenant alors à Monsieur Chemallé et donnant l'autorisation d'utiliser le moulin de Castelnau à des fins de production.

En 1918, cette entreprise familiale rejoint le groupe SAPSO, créé en 1906 entre la papeterie d'Orthez et la papeterie de Cazeneuve. Jusque dans les années 1970, cette entreprise aura jusqu'à six papeteries dont quatre sur le Ciron.

En 1991, cette usine est vendue par SAPSO à un groupe étranger qui met la production à l'arrêt le 1^{er} avril 1993.

Le 1^{er} mars 1995, Monsieur Jean-Luc Virepinte redémarre l'exploitation du site en association avec la société L'Hexagone, société de production de carton alvéolaire en Bretagne. La société HEXAFORM, dernière papeterie sur le Ciron, est ainsi créée.

Après une dizaine d'années d'exploitation, la liquidation judiciaire de la société HEXAFORM a été prononcée sur dépôt de bilan le 4 janvier 2012 par le Tribunal de Commerce de Bordeaux marquant ainsi l'arrêt des activités sur le site.

3. Contexte administratif :

PROPRIÉTAIRE IDENTIFIÉ : Maître BAUJET es qualité de Mandataire Judiciaire à la liquidation

EXPLOITANT IDENTIFIÉ : Maître BAUJET es qualité de Mandataire Judiciaire à la liquidation.

La société HEXAFORM exerce une activité soumise au régime de l'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E).

Un arrêté préfectoral du 17 janvier 1995 portait autorisation de l'exploitation d'une papeterie sur le Ciron, dont la dénomination sociale « HEXAFORM » a été actée par l'arrêté du 23 octobre 1995.

Par arrêté n° 14525 du 6 mars 1998, la société HEXAFORM était autorisée à exploiter une unité de fabrication de papier pour emballages et cartons ondulés.

Au vu du Bilan de fonctionnement déposé par l'exploitant en novembre 2008, un arrêté complémentaire a été pris le 25 février 2009 afin d'actualiser les prescriptions applicables.

Le 4 janvier 2012 le Tribunal de Commerce de Bordeaux a prononcé la liquidation judiciaire de la société HEXAFORM.

La cessation d'activité a été notifiée à la Préfecture de la Gironde le 16 février 2012 par Maître BAUJET (Cf. Annexe I), puis complétée par les courriers du 18 avril et 4 juillet 2012.

Un arrêté préfectoral de mise en demeure relatif d'une part à la limitation des accès au site et plus particulièrement aux zones dangereuses et d'autre part à l'élimination des matières dangereuses et des déchets a été pris le 17 août 2012.

4. Description de l'établissement :

L'usine disposait d'unités de fabrication de pâtes à papier, produites à partir de vieux papiers, ainsi que d'unités de fabrication de papier/carton.

Elle disposait en outre d'une unité de transformation (carton ondulé, découpe...).

Le Plan de sécurité interne de 2010 donné en Annexe II présente le fonctionnement de l'usine.

L'établissement était ainsi constitué des entités suivantes :

➤ **Papeterie**

Installée au bâtiment 12, cette unité disposait de deux lignes de production avec deux machines à papier/carton MAP 1 et MAP 2 avec comme utilités :

- ✓ une chaudière bio-masse et une chaudière fuel lourd pour le séchage du papier,
- ✓ deux sources radioactives pour contrôle de la qualité du papier

➤ **Cartonnerie**

Avec deux ateliers (bâtiments 11 et 10), cette unité était spécialisée dans le carton ondulé simple face avec comme utilité :

- ✓ une cuve de silicate de soude de 33 m³ pour collage au moyen d'une solution aqueuse.

➤ **Transformation**

Installée dans une extension du bâtiment 10, cette unité disposait d'équipements tels que : coupeuse, presse à découper, bobineuse et station de pré impression flexographique pour aplats et traitements de surface.

Afin de pallier des coupures d'électricité de longue durée sur le site, un groupe électrogène avait été installé avec une alimentation au fuel domestique.

Enfin, suite à la mise en service de la deuxième machine à papier, le transformateur de l'usine avait été remplacé fin 1996 par un transformateur à bain d'huile de 1200 kW (2000 A).

4.1 Plan du site

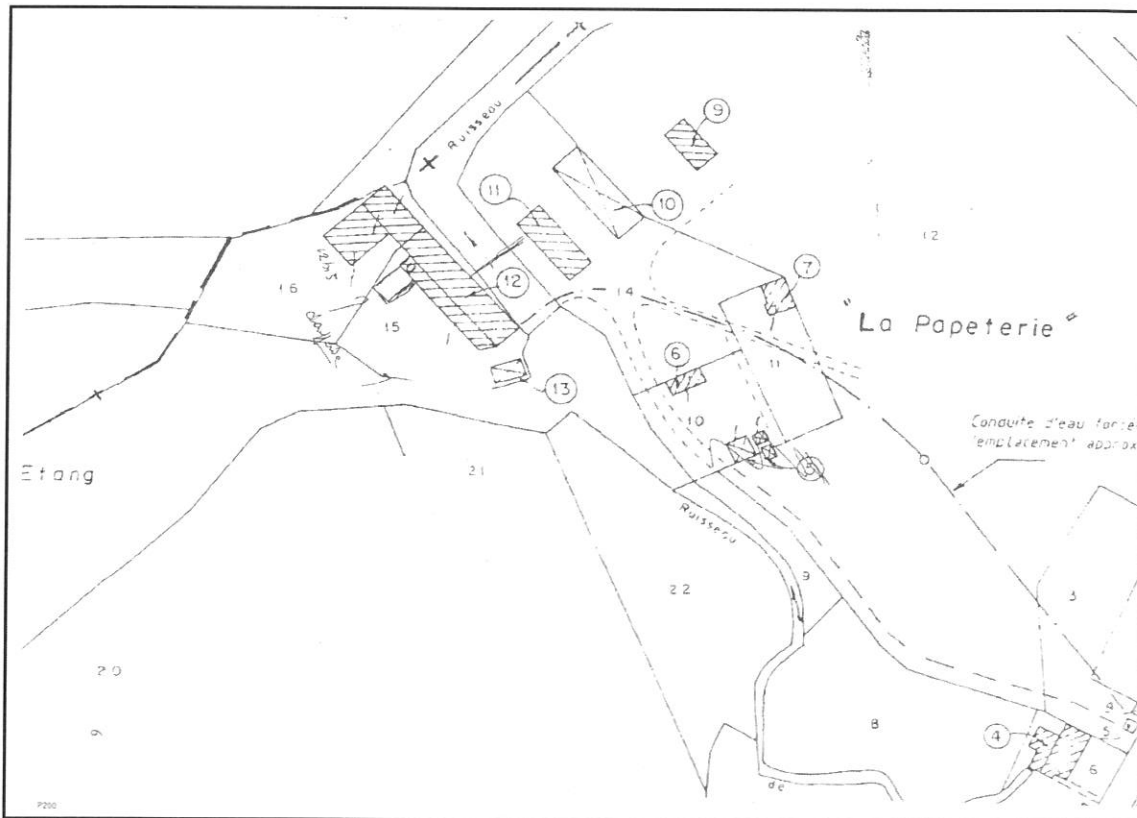


Figure 2 : Plan du site HEXAFORM

4.2 Les bâtiments

Schéma d'implantation sur le site, photographie(s) : (Cf. plan en Annexe II)

Bâtiments de production : nombre : 4

LOCALISATION	TYPE (1)	ÉTAT (2)	SURFACE	ACCÈS AU PUBLIC (3)
6	Bureaux	Non	NC	Difficile
7	Maison d'habitation	Non	NC	Difficile
9	Stockage de produits chimiques	Non	NC	Facile
10	Stockage papier	Non	NC	Facile
11	Atelier carton ondulé	Non	NC	Facile
12	Papeterie - Atelier de fabrication	Oui - E	NC	Facile

(1) Atelier de fabrication, atelier de maintenance, bâtiment administratif, installations de production d'énergie (charbon, gaz...), production d'utilités (eau, air, vapeur...), laboratoires d'analyses, ateliers de stockage, de traitement d'effluents...

(2) En relation avec les risques potentiels :

Dégradé : Oui/Non.

Si oui, préciser le niveau : F(aisible), M(oyen), E(levé).

(3) Facile/difficile.

Tableau 1 : Etat des bâtiments - octobre 2013

4.3 Les superstructures

Dénomination	Description	Localisation	Etat
Transformateur électrique	1200 kW (2000 A) à bain d'huile installé fin 1996	Nord Bâtiment 13	Volé
Chaudière	Fuel lourd	Bâtiment 12	Ferraillée
Cuve aérienne fuel lourd	Volume 75 m ³ pour chaudière	Bâtiment 12	Vidée et nettoyée
Cuve aérienne fuel domestique	Volume 18 m ³	Bâtiment 13	Vidée et nettoyée
Chaudière Biomasse	Chaudière Ecorces de bois -Butane	16	Ferraillée
Station d'épuration		Nord-ouest bâtiment 9	En cours de vidange

Tableau 2 : Superstructures au 25 octobre 2013

Le transformateur électrique a été volé postérieurement à la liquidation judiciaire.



Figure 3 : Local transformateur le 26.6.2013

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter réalisé en avril 1997 par IDE Environnement indique en page 21 que : « Dans tous les cas, ces matériels sont exempts de polychlorobiphényles. » Ceci est confirmé par l'article 1 de l'arrêté d'autorisation n° 14525 du 6 mars 1998 qui ne mentionne pas de transformateur électrique contenant des PCB (Cf. Annexe X).

Conformément au Code de Commerce, les actifs ont été vendus aux enchères. La société DECONS a notamment obtenu le lot correspondant « aux métaux » et a ferraillé de nombreuses superstructures.

5. Description de l'environnement du site :

Situé en forêt au nord-ouest du bourg de Saint Michel de Castelnau et en bordure de la rivière Le Ciron. Le site est partiellement clôturé. La voie d'accès à l'entrée de l'établissement est néanmoins fermée par un portail cadénassé

5.1 Les riverains

Les plus proches habitations sont constituées de maisons éparses situées à quelques centaines de mètres sur les communes de Giscos et de Saint Michel de Castelnau puis du bourg de Saint Michel de Castelnau.

5.2 Milieu naturel : Le Ciron

Le site est implanté en forêt au bord du Ciron, à l'aval de l'étang du même nom, à proximité du lieu-dit Castelnau.

En amont de Saint Michel de Castelnau, l'absence d'agglomérations importantes et d'industries fait que les eaux du Ciron sont de bonne qualité en amont de la papeterie.

Sur le portail des Données sur l'Eau du bassin Adour-Garonne, il est signalé que Le Ciron est un cours d'eau naturellement acide, pauvre en oxygène et riche en matières organiques.

Sur ce même portail, l'état écologique du Ciron évalué en 2012 au niveau de la station « Le Ciron à Houeillée (05077560) », située à une quinzaine de kilomètres en amont du site HEXAFORM, est jugé « Bon ».

Plus en détails, la qualité biologique est notée « Très bonne » et la qualité physico-chimique « Bonne » en raison d'une concentration en nitrates (NO₃⁻) un peu élevée.

A environ une dizaine de kilomètres à l'aval du site HEXAFORM et de l'entreprise Le Moulin de Caouley (pisciculture), l'état écologique du Ciron évalué en 2012 au niveau de la station « Le Ciron à Escaudes (05077400) » est jugé « Moyen » sur le seul critère Indice poissons rivière (I.P.R).

6. Devenir du site :

Conformément à l'article L 512-12-1 du Code de l'Environnement¹, l'exploitant a sollicité l'avis du Maire de Saint Michel de Castelnau quant à l'usage futur du site par un courrier en date du 21 novembre 2012.

La réponse du Maire en date du 26 novembre 2012 est donnée en Annexe VII : « un avis tout à fait favorable » est donné à maintenir l'usage futur du site en activité industrielle.

¹ Lorsque l'installation soumise à déclaration est mise à l'arrêt définitif, l'exploitant place le site dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 et qu'il permette un usage futur comparable à la dernière période d'activité de l'installation. Il en informe le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme.

MISE EN SECURITE DU SITE

1. Mesures d'urgence prises :

1.1 Signalisation des dangers et limitation des accès au site

Le 21 mars 2012, nous avons apposé 10 panneaux « Danger Accès interdit » aux endroits clés du site dont la station d'épuration.



Figure 4 : Signalétique sur la STEP



Figure 5 : Signalétique sur le chemin d'accès

En sus de ces mesures d'urgence, le 25 juin 2013 des panneaux « Danger Accès interdit » supplémentaires ont été apposés ainsi que des bandes type « Rubalise » pour signaler les zones de danger, notamment au niveau du bâtiment 12 le plus délabré.



Figure 6 : Signalétique sur bâtiment 12

Le 10 octobre 2012, afin d'interdire aux véhicules l'accès au site par le chemin menant directement aux bureaux depuis la route départementale RD12 (cf. figure 5 ci-dessus), un fossé de 40 cm de profondeur a été creusé à la pelle mécanique entre les deux meules placées à l'entrée du site et l'orée du bois.

Le cadenas installé sur le portail d'entrée ayant été fracturé, nous avons posé un nouveau cadenas, modèle à code, le 17 juin 2013.

1.2 Mise en sécurité des installations électriques

Le 24 octobre 2012, à la demande de Maître BAUJET, un représentant ERDF est intervenu sur site en vue de résilier le contrat de la société HEXAFORM (Cf. Annexe XI).

Lors de l'inspection du 27 juin 2013, nous avons constaté la disparition du transformateur (Cf. Figure 3).

1.3 Enlèvement des sources radioactives

L'établissement était équipé de deux sources radioactives installées en bout des machines à papier et utilisées pour contrôler la qualité des produits.



Figure 7 : Dépose des sources radioactives

Pour prévenir tout risque de vol de ces sources fixées sur des éléments métalliques (vol de métaux), nous avons contacté la société Honeywell dès le 20 février 2012 pour fournir un devis au Juge-Commissaire.

Après que ce dernier a rendu une Ordonnance (transmise par le Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux) autorisant l'opération, les sources ont été déposées le 2 juillet 2012 (Cf. justificatif en Annexe III).

Le coût de cette opération est de 6 984,64 € TTC (Cf. Annexe III).

2. Produits dangereux et déchets :

Nous avons réalisé un dossier de consultation des entreprises pour les opérations de mise en sécurité du site en mars 2012. Les candidats ont visité le site le 21 mars 2012.

L'enlèvement des déchets et le nettoyage des cuves ont été réalisés en octobre 2012 par les sociétés CANOPEE Environnement et PAPREC.

Le montant des opérations présentées ci-dessous est de 91 372,30 € TTC hors location d'un engin de manutention avec conducteur dont le budget s'élève à 1 048,80 € TTC.

2.1 Mise en sécurité des cuves :

La société Canopée Environnement a nettoyé les cuves d'hydrocarbures et celle de silicate de soude. Les justificatifs des opérations sont donnés en Annexe V respectivement pour des tonnages de 18,68 tonnes et 4,84 tonnes.

En substitution du fuel lourd, l'ancien exploitant avait utilisé des graisses animales. Les 9 tonnes restantes ont été envoyées sur le site de Terralys à St-Selve.

2.2 Déchets industriels spéciaux :

Les déchets entreposés en différents points du site ont été regroupés puis évacués par la société PAPREC. Les justificatifs sont donnés en Annexe VI.

Le tonnage total des déchets enlevés est d'environ 21 tonnes avec notamment :

- Colorant basique : 10 tonnes
- Peintures : 6 tonnes
- Graisses et hydrocarbures : 2 tonnes
- Déchets organiques : 1,5 tonne
- Huiles et eau en mélange : 1 tonne
- Hydroxyde de sodium : 0,5 tonne
- Et divers



Figure 8 : Enlèvement de transcuves de déchets

2.3 Déchets industriels banals :

Pour des raisons économiques, les déchets banals n'ont pas été enlevés.
Il s'agit essentiellement de palettes

3. Dépollution de la lagune de stockage:

La société liquidée avait créé une lagune pour évacuer le trop plein de boues de la STEP.



Figure 9 : Lagune au 21 mars 2012

La lagune a été vidée par la société Canopée Environnement en octobre 2012 et les boues envoyées chez Terralys (Cf. Annexe IV) pour un total d'environ **230 tonnes**.



Figure 10 : Lagune vidée le 10 octobre 2012

4. Vidange de la station d'épuration :

4.1 Rappel des actions engagées par le dernier exploitant :

En mars 2012, pour rechercher des solutions techniques de mise en sécurité de la STEP, nous avons réalisé une campagne de prélèvements (Cf. Annexe IX). Les résultats montraient un bon fonctionnement de l'ouvrage et, le 18 avril 2012, Maître BAUJET avait envoyé un courrier à l'inspection des ICPE pour demander son avis sur le protocole de mise en sécurité de la STEP.

4.2 Mise en sécurité de la station en 2013 :

Avant rejet en milieu naturel, Le Ciron, les effluents de l'établissement étaient traités dans une station d'épuration interne type « boues activées » et composée des ouvrages suivants :

- Réservoir tampon collecteur cylindrique 150 m³
- Lagune de décantation 600 m³
- Clarificateur 50 m³
- Station de prélèvements pour analyses

Suite à la commande passée début juillet à la société Canopée Environnement pour la vidange de la station d'épuration du site Hexaform, des prélèvements d'eau (0-50 cm de profondeur) pour analyses ont été effectués fin juillet au niveau des trois équipements majeurs de l'installation, à savoir le collecteur cylindrique d'entrée, la lagune de décantation et le clarificateur de sortie en vue de déterminer une procédure de vidange.

Ce rapport d'analyses laissant envisager la possibilité de rejet dans le milieu naturel, Le Ciron, des eaux claires de surface de la lagune, le protocole suivant de vidange des installations a été retenu :

- Vidange du réservoir cylindrique en amont de la station pour traitement extérieur des effluents (environ 150 m³) puis nettoyage complet du réservoir,
- Pompage à faible débit des eaux de surface de la lagune (de l'ordre de 200 m³) vers ce réservoir cylindrique faisant office de bassin tampon avec mise en œuvre d'un dispositif de prélèvements réguliers d'échantillons d'eau pour pouvoir disposer à l'issue de ce pompage d'un échantillon représentatif de la qualité des eaux transvasées, à envoyer immédiatement à un laboratoire pour analyses accompagné de deux échantillons d'eau prélevés dans Le Ciron (amont et aval du site) pour comparatif.
- Vidange du clarificateur (50 m³ max) et du reste des eaux de la lagune (environ 400 m³) pour traitement extérieur des effluents,
- Au vu des résultats d'analyses et sous réserve d'un accord préalable de la DREAL, rejet à faible débit en milieu naturel des eaux de surface de la lagune stockées dans le réservoir tampon.
Si ce rejet en milieu naturel ne s'avère pas possible, les effluents seront pompés pour être traités sur un site autorisé.

Pour information, les opérations de vidange ont commencé le lundi 21 octobre 2013 avec un stockage des eaux de surface de la lagune dans l'attente des résultats d'analyse annoncés fin octobre.

5. Surveillance de l'impact de l'installation sur l'environnement :

Le 21 mars 2012, nous avons effectué deux prélèvements de sol à la tarière manuelle dans la fosse située derrière la cartonnerie n° 2 (Cf. Annexe II) et un dans la lagune sur la matrice boues pour qualifier le déchet préalablement à sa prise en charge par la société TERRALYS.



Figure 11 : Fosse située à l'arrière du bâtiment



Figure 12 : Prélèvement d'échantillons de sol dans la fosse le 21.03.12

paramètres	échantillons		2	3	Arrêté M 28.10.2008	Valeurs de références		
	localisation		fosse arrière usine sous fossé	fosse arrière usine sous exutoire EP		Valeurs INRA pour les métaux		
unités						sols ordinaires	sols à anomalies naturelles modérées	sols à anomalies naturelles fortes
matière sèche	%		85,7	90,1				
pH			7,4	8,2				
Métaux	mg/kg MS							
arsenic			6,2	<4		1 à 25	30 à 60	60 à 284
cadmium			<0,4	<0,4		0,05 à 0,45	0,7 à 2	2 à 46,3
chrome			19	<15		10 à 90	90 à 150	150 à 3180
cuivre			11	5,7		2 à 20	20 à 62	65 à 160
mercure			<0,05	<0,05		0,02 à 0,1	0,15 à 2,3	\
plomb			18	<13		9 à 50	60 à 90	100 à 10180
nickel			28	12		2 à 60	60 à 130	130 à 2076
zinc			53	<20		10 à 100	100 à 250	250 à 11426
BTEX	mg/kg MS							
benzène			<0,05	<0,05				
toluène			<0,05	<0,05				
éthylbenzène			<0,05	<0,05				
orthoxyène			<0,05	<0,05				
para et métaxyène			<0,05	<0,05				
xylènes			<0,05	<0,05				
BTEX total			<0,2	<0,2	6			
HAP	mg/kg MS							
naphtalène			<0,02	<0,02				
acénaphthylène			<0,02	<0,02				
acénaphthène			<0,02	<0,02				
fluorène			<0,02	<0,02				
phénanthrène			<0,02	<0,02				
anthracène			<0,02	<0,02				
fluoranthène			<0,02	<0,02				
pyrène			<0,02	<0,02				
benzo(a)anthracène			<0,02	<0,02				
chrysène			<0,02	<0,02				
benzo(b)fluoranthène			<0,02	<0,02				
benzo(k)fluoranthène			<0,02	<0,02				
benzo(a)pyrène			<0,02	<0,02				
dibenzo(ah)anthracène			<0,02	<0,02				
benzo(ghi)pérylène			<0,02	<0,02				
indéno(1,2,3-cd)pyrène			<0,02	<0,02				
HAP totaux (10)			<0,2	<0,2				
HAP totaux (16)			<0,32	<0,32	50			
PCB (7 congénères)								
PCB 28			<2	<2				
PCB 52			<2	<2				
PCB 101			<2	<2				
PCB 118			<2	<2				
PCB 138			<2	<2				
PCB 153			<2	<2				
PCB 180			<2	<2				
PCB totaux			<14	<14	1			
Hydrocarbures totaux	mg/kg MS							
fraction C10-C12			<5	<5				
fraction C12-C16			<5	<5				
fraction C16-C21			<5	<5				
fraction C21-C40			41	71				
HT C10-C40			40	70	500			

Tableau 3 : Résultats des analyses de sol dans la fosse ayant reçu des eaux de rinçage

Les résultats présentés dans le tableau ci-dessus ne mettent pas en évidence de pollution du sol dans cette fosse qui a reçu des eaux de rinçage des colles à base d'amidon.

Le rapport d'analyse complet est donné en Annexe VIII.

CONCLUSION PROVISOIRE

Le présent dossier est un document d'étape demandé par l'inspection des ICPE.

En effet, à ce jour les justificatifs des opérations de vidange de la station d'épuration du site ne sont pas disponibles.

Le montant des opérations de mise en sécurité hors station dont les travaux s'achèvent en ce moment s'élève à 99 405,74 € TTC.

Enfin, conformément à l'article R512-39-3 du code de l'environnement, l'exploitant enverra au Préfet un mémoire de réhabilitation.

Fait à Martillac, le 25 octobre 2013

ANNEXES

Les Annexes sont imprimées en recto-verso.